



**Administration Communale de
Wahl**

(Gr.-D. de Luxembourg)

AVIS

LISTES ELECTORALES 2019

Par la présente, il est porté à la connaissance du public qu'à l'occasion des élections européennes du 26 mai 2019 la liste supplémentaire des électeurs nouvellement inscrits est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal du 15 au 22 mars 2019 inclusivement.

Les listes définitivement arrêtées par le collège des bourgmestre et échevins 72 jours avant le jour du scrutin sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal du 15 au 29 mars 2019 inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser à la Cour administrative, conformément aux dispositions des articles 21 et suivants de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Wahl, le 15 mars 2019

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

